

Convention de partenariat

Section sportive scolaire

Les principes de partenariat au niveau du territoire

Objectifs :

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.

Partenariats :

Toute ouverture de section sportive scolaire exige un partenariat avec une fédération sportive nationale ou avec ses structures régionales/locales déconcentrées. Ce partenariat doit contribuer à la dynamisation du tissu sportif local et être formalisé par une convention pluriannuelle.

La présente convention a pour but de fixer les principes qui lient toutes les parties contribuant au fonctionnement de la **section sportive scolaire duathlon du collège Julien Dumas de Nérondes**

I – LES PARTENAIRES

1 – L'établissement **Collège Julien Dumas** de Nérondes

Représenté par **Mme Patricia Chaleix, Principal**

2 – Le club **Bourges Triathlon**

Représenté par **M. Patrick Porcher, Président**

II – FONCTIONNEMENT

Article 1 : Les élèves

Effectif total : 14 élèves

Effectif par niveau :

6me : 2 garçons

5me : 3 élèves dont une jeune fille

4me : 5 élèves dont une jeune fille

3me : 4 garçons

Article 2 : Recrutement

-Un concours de recrutement est organisé en juin de chaque année scolaire. L'évaluation des aptitudes est appréciée de la façon suivante :

- Une épreuve enchaînée (800m de course à pied, 3200m de VTT, 800m de course à pied).
- Un entretien afin d'évaluer la motivation du candidat.

Article 3 : Entraînement

Les élèves ont une séance d'entraînement par semaine, le vendredi de 13h à 15h, encadrée par MM. Roussin et Catélan, Professeurs d'E.P.S. du collège Julien Dumas.

Un stage d'approfondissement, sur plusieurs jours, est également réalisé au mois de juin de chaque année.

Article 4 : Matériel

Le collège Julien Dumas possède 17 V.T.T. qui sont mis à disposition des élèves pour l'entraînement.

Article 4 : Suivi médical

Les élèves de la section sportive bénéficient d'au moins une visite médicale annuelle effectuée par un médecin du sport. Un environnement médicalisé est accessible à proximité. Le suivi sera assuré par le docteur Pierre Bonneau (Dun-sur-Auron).

III - CAHIER DES CHARGES

Article 1 : la section sportive scolaire

- S'engage à favoriser le passage des élèves de la section sportive vers le club signataire (participation à quelques entrainements – en particulier le samedi matin - et stages internes)
- S'engage à faire participer certains élèves de la section sportive aux compétitions fédérales - de une à trois compétitions sur l'année scolaire - (duathlon, triathlon, run & bike, class tri) sous les couleurs du club signataire.
- S'engage à participer aux compétitions UNSS avec la tenue du Bourges Triathlon afin de faire connaître le club partenaire.

Article 2 : le club partenaire

- S'engage à favoriser l'adhésion des élèves de la section sportive duathlon du collège Julien Dumas au club Bourges Triathlon (aide financière de la part du club sportif partenaire : prise en charge de 50% de la licence fédérale pour les élèves ne bénéficiant pas de l'aide à la licence sportive " du Conseil Général du Cher)
- S'engage à participer aux frais de transport ou au transport des élèves de la section sportive du collège Julien Dumas afin d'accéder à une compétition fédérale.
- S'engage à prêter des tenues sportives sur l'année scolaire aux élèves de la section sportive.
- S'engage à participer ponctuellement aux séances d'entraînement du collège pour préparer certaines compétitions (une à trois fois dans l'année).

IV – SIGNATURE

La présente convention est signée pour une durée de quatre ans à compter du 26 novembre 2013

Elle est reconductible tacitement si aucune des parties ne la dénonce avant.

Dès signature, la convention sera adressée par le chef d'établissement à l'Inspection Pédagogique Régionale d'EPS.

Fait à Nérondes, le 26 novembre 2013

LES SIGNATURES

M. Patrick Porcher, Président

Du club Bourges Triathlon


BOURGES TRIATHLON
OMSJC - Stade Depège
6, rue Charles Cochet
18000 BOURGES
SIRET 483 494 738 00014

Mme Patricia Chaleix, Principal

du collège Julien Dumas - Nérondes

